Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 114 (1988)

Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Ville d'Olten, IIº arr. CFF, canton de Soleure	Réaménagement de la gare et de la place de la Gare d'Olten, CP	Architectes domiciliés ou originaires du canton de Soleure ou des districts d'Aarau ou de Zofingue ainsi que les architectes établis au moins depuis le ler janvier 1986 dans le canton ou les districts ci-dessus. Chaque architecte participant devra s'assurer les services d'un ingénieur pour traiter les problèmes de trafic	30 juin 88	
Commune de Rapperswil/ SG	Hôtel de Ville, Rapperswil, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Saint-Gall depuis le 1er janvier 1987 ou originaires de Rapperswil/SG	ler juillet 88 (dès le ler fév. 88)	
Ville de Zoug, CFF	Conception générale de la gare de Zoug, CI	Architectes domiciliés, établis ou originaires des cantons de Zoug, Schwytz, Uri, Obwald, Nidwald ou Lucerne ainsi que des districts d'Affoltern/ZH, Horgen/ZH ou Muri/AG	9 juillet 88 (2 mai 88)	
Commune de Sierre	Aménagement et restruc- turation du secteur de l'Hôtel de Ville, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1er janvier 1988 ainsi que les architectes originaires du Valais et établis en Suisse	22 août 88 (10 juin 88)	
Ville de Neuchâtel, Direction de l'urbanisme	Nouveau théâtre en ville de Neuchâtel, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel inscrits avant le ler janvier 1988 au registre neuchâtelois des architectes; architectes originaires du canton de Neuchâtel et domiciliés en Suisse, inscrits au REG A ou B des architectes avant la même date. En outre, six bureaux d'architectes invités.	2 sept. 1988 (dès mars 1988)	9/88 B 58
Commune de Montreux	Hôtel de Ville, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton avant le 1er janvier 1988, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton à la même date et architectes établis ou domiciliés à la même date dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel ou du Valais	12 sept. 88 (dès le 5 avril 88)	
Commune du Locle	Réaménagement du centre ville, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel et inscrits au REG A ou B (le recours aux spécialistes d'autres disciplines établis hors du canton est autorisé), ainsi que tout architecte originaire du canton de Neuchâtel	*	
Commune de Martigny	Aménagement de la place de Rome, CI	Architectes établis en Valais, en Suisse romande ou au Tessin, ou qui en sont originaires	30 sept. 88 (15 juin 88)	10/88 B 70
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quar- tier urbain de 7 ha au lieu- dit «Gare du Flon», CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés en Suisse avant le 1ºr janvier 1988, architectes et urbanistes suisses établis à l'étranger; association possible avec des architectes et des urbanistes étrangers	31 oct. 88 (31 août 88)	11/88 B 78

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

Carnet des concours

Interdiction d'un concours

La commune de Naters, direction du Téléphérique Blatten-Belalp-Aletsch, organise un concours pour l'extension des installations du téléphérique. Le programme de ce concours est en contradiction avec le règlement SIA 152, en particulier par l'absence d'un jury conforme.

En conséquence, la Commission des concours se voit obligée de *mettre à l'interdit* ce concours, entraînant de ce fait

l'obligation pour tous les concurrents membres des associations mentionnées à l'article 59 du règlement SIA 152 d'y renoncer, et pour les membres SIA ne s'y conformant pas de passer devant le conseil d'honneur.

> La Commission des concours Le président: Hans U. Gübelin

Actualité

L'express «Guillaume-Tell»

La légende, le rail et la vapeur au service du tourisme

Parmi les tâches auxquelles nos chemins de fer attachent une grande importance, la promotion du tourisme de qualité tient une place de choix. C'est pourquoi les CFF ont consenti un effort remarquable pour donner suite à une initiative prometteuse de la Compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons: restituer aux touristes l'antique voie de transit nord-sud, qui empruntait le bateau de Lucerne à Flüelen avant de s'attaquer aux lacets du Saint-Gothard. Ce n'est en effet que la construction de la voie ferrée qui a rendu caduc dès 1882 le recours à la navigation lacustre.

La navigation à vapeur sur le lac des Quatre-Cantons a été d'emblée orientée sur le trafic de transit vers l'Italie, avec un succès certain, puisqu'on dénombrait en 1881 832 000 voyageurs sur les bateaux. L'ouverture de la voie ferrée a momentanément porté un coup très dur à ce trafic. L'essor du tourisme a permis de combler cette hémorragie, en conjonction du reste avec la mise en service de divers chemins de fer de montagne en Suisse centrale.

Aujourd'hui, la navigation sur le lac des Quatre-Cantons assure toute l'année la desserte des communes riveraines, aussi bien pour les touristes que pour les indigènes, pendulaires ou écoliers, ménagères ou flâneurs. Elle compte environ 2 millions de voyageurs par an, ce qui en fait après les CFF le plus important moyen de transports publics de Suisse centrale.

Elle dispose non seulement d'une flottille de 12 bateaux à moteur modernes, mais également de cinq vapeurs à aubes parfaitement restaurés, grâce à une action sans précédent menée voilà quelques années par des particuliers pour la conservation de ces prestigieux témoins d'un tourisme élitaire. Pour évoquer cette façon luxueuse de découvrir les beautés de la Suisse primitive et du Tessin, la Société de navigation sur le lac des Quatre-Cantons (dont le directeur est un transfuge des CFF...) et les CFF offrent pendant le semestre d'été une liaison touristique des plus orginales, puisqu'elle combine entre Lucerne et Lugano ou Locarno un parcours Lucerne-

Quelques renseignements pratiques

 Lucerne dép. 11 h 20
 Lugano dép. 11 h 09

 Flüelen arr. 14 h 47 dép. 15 h 00
 Flüelen arr. 13 h 05 dép. 13 h 10

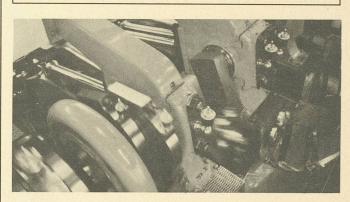
Lugano arr. 17 h 12 Lucerne arr. 16 h 20

Prix du billet: plein tarif Fr. 114.— abonn. demi-tarif Fr. 75.—

Ce prix comprend le voyage en l'e classe, le repas servi au salon «Belle Epoque» du bateau, la réservation des places et l'accompagnement à bord du train.

Un supplément de 19 francs est perçu pour le voyage en wagon panoramique.

On se renseignera auprès des gares quant aux réductions accordées aux porteurs d'abonnement général, de cartes spéciales ainsi qu'aux enfants. Réservation obligatoire!



La fascination des bielles des machines à vapeur.

Flüelen sur un vapeur du début du siècle avec un trajet en train de luxe, comprenant deux voitures-salons et une voiture panoramique du Mittelthurgauer Bahn (ex-DB - Rheingold! -, ex-Apfelpfeil).

Le parcours lacustre à travers le berceau de notre Confédération est agrémenté d'un repas soigné, alors que la composition ferroviaire est étudiée pour offrir la plus large vue sur les vallées de la Reuss et du Tessin ainsi que sur les massifs montagneux qui les délimitent, pour ne pas parler des innombrables ouvrages d'art qui jalonnent la ligne, la route et l'autoroute du Saint-Gothard. L'assistance par des hôtesses polyglottes, la diffusion d'informations, la présence d'une vidéo et les possibilités de rafraîchissement à bord du train contribuent au confort

de ce voyage, dont une documentation et un petit souvenir sont remis aux participants.

L'attrait de cette liaison, offerte dans les deux sens, a stimulé l'imagination des agences de voyage, qui l'offrent en Suisse et à l'étranger en combinaison avec d'innombrables autres prestations touristiques.

Le voyage inaugural du 25 mai dernier a permis à la presse de se convaincre de la qualité des prestations offertes, qu'il s'agisse de l'accueil ou du confort. La démonstration est ainsi faite – une fois de plus – que ce sont les transports publics qui peuvent le mieux répondre à l'attente en matière de voyages consacrés aux loisirs et à la détente. A quand un express «Bonivard» Genève-Interlaken?

Jean-Pierre Weibel







Bateau à vapeur, voiture panoramique, église de Wassen: quelques-uns des atouts de l'express «Guillaume-Tell».